

Le commissaire-enquêteur favorable au projet de porcherie

jeudi 09.02.2012, 14:00



En janvier dernier, le conseil municipal d'Heuringhem s'était prononcé contre le projet de porcherie.

Un peu plus d'un mois après la fin de l'enquête publique tenue en mairie d'Heuringhem, le commissaire-enquêteur en charge du dossier d'Aurélie Bridault a rendu ses conclusions le 31 janvier.

Le préfet décidera si oui ou non la porcherie pourra déménager et grandir.

Son avis est favorable malgré quelques réserves. Serge Théliez avait tenu des permanences du 28 novembre au 28 décembre. Il a rendu ses conclusions fin janvier.

Dans son rapport, le commissaire-enquêteur rappelle les circonstances dans lesquelles s'est déroulée l'enquête publique. « L'affichage en mairies ainsi que la publicité dans les journaux ont été réalisés. L'avis d'enquête et le résumé technique ont été mis en ligne sur le site internet de la préfecture. Un bulletin d'information municipal et des articles de presse rappelant les dates et heures des permanences sont venus compléter le tout au début de l'enquête publique. La procédure d'information de la population a bien été mise en oeuvre, quoi qu'en disent certains », affirme-t-il.

Lors des permanences, 85 personnes sont venues pour faire une déposition. Majoritairement, des opposants. « Si la population n'est pas venue en masse lors des trois premières permanences, les opposants au projet se sont manifestés à la fin de la quatrième permanence et surtout au cours de la dernière.

» Il ajoute : « Il y a les partisans (22 dépositions), ceux qui sont venus se renseigner (6 dépositions), ceux qui ont posé des questions (7 dépositions) et les opposants (68 dépositions dont 5 qui ont écrit sur le registre et joint un courrier). »

Quelques réserves sur l'épandage

Après avoir évoqué les réglementations en vigueur et les nuisances et risques que pourrait susciter un tel élevage, le commissaire conclut : « Cette exploitation répond tout à fait aux normes des installations classées pour la protection de l'environnement. En conséquence, j'émet un avis favorable.

» Cependant, il émet trois réserves. La première concerne les îlots d'épandage présents dans les périmètres de protection rapprochée des captages d'eau à Heuringhem et Roquetoire. Le commissaire recommande qu'ils soient exclusivement réservés à l'épandage du fumier.

La deuxième demande que le plan d'épandage soit contrôlé à chaque campagne comme le préconise le SAGE de la Lys.

Enfin, la troisième veut que les cuves à effluents soient vérifiées tous les cinq ans comme le souhaite Noréade.

M. J.

Les conclusions du commissaire-enquêteur sont consultables sur www.pas-de-calais.gouv.fr

Source :

http://www.lechodelalys.fr/Actualite/le_pays_de_la_lys/Pays_d_Aire_et_Morinie/2012/02/09/article_le_commissaire_enqueteur_favorable_au_pr.shtml